

FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ – VOLET 2
PRIORITÉS ANNUELLES 2023-2024 ET 2024-2025



Administration régionale Baie-James

MISE EN CONTEXTE

Dans le cadre de l'Entente relative au Fonds régions et ruralité – volet 2 (FRR-volet 2), l'Administration régionale Baie-James (ARBJ) doit déterminer ses priorités annuelles d'intervention. Ces éléments serviront de base pour la priorisation des projets et des initiatives soutenus par l'Administration régionale Baie-James à même ce fonds.

Il s'agit des priorités annuelles pour la période s'échelonnant du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2025.

PRIORITÉS ANNUELLES 2023-2024 et 2024-2025

Orientations générales de l'Administration régionale Baie-James

Avec le montant qui lui a été consenti pour les exercices financiers 2023-2024 et 2024-2025 dans le cadre du FRR-volet 2, l'ARBJ compte soutenir financièrement la mise en œuvre de projets et d'ententes relatives aux priorités annuelles établies dans ce document ainsi que le fonctionnement de l'organisation.

Entre autres, une portion des sommes accordées à l'ARBJ sera utilisée afin de soutenir les programmes de développement social qui visent l'amélioration des milieux de vie. Une autre portion sera mise à contribution afin de soutenir les programmes de développement économique qui viennent en appui aux efforts des entrepreneurs et promoteurs dans la consolidation et la diversification économique. Pour de plus amples informations sur les différents programmes, veuillez consulter le [site Internet](#) de l'Administration régionale Baie-James.

Priorités annuelles

Soutenir le développement et la diversification économique

Pistes d'actions :

- Établir un mécanisme de concertation régionale en matière de développement économique.
- Renforcer la culture entrepreneuriale et d'innovation.
- Promouvoir les activités de recherche et de développement en économie circulaire.
- Soutenir les actions de mise en valeur intégrée des ressources naturelles et du territoire.
- Consolider les activités de première transformation des ressources naturelles et favoriser le développement de deuxième et troisième transformation sur le territoire.
- Encourager la création, l'expansion et la transmission des entreprises.
- Favoriser le développement viable du territoire et la maximisation des retombées de l'exploitation des ressources naturelles.
- Optimiser le transport des biens et des personnes entre les communautés de la région et avec celles avoisinantes (chemin d'accès multiusage, transport automatisé, potentiel ferroviaire, etc.).
- Diminuer l'isolement de la Jamésie, ses villes et localités, en se positionnant comme une région innovante en matière de nouvelles technologies.
- Appuyer la transformation numérique des entreprises.

Agir pour offrir des conditions de vie favorables et des milieux de vie stimulants et sécuritaires afin d'améliorer le développement global, la santé et le bien-être de la population.

Pistes d'actions :

- Accompagner et conseiller le développement de projets locaux et régionaux.
- Bâtir une identité régionale forte et développer le sentiment d'appartenance à la région.
- Mettre en valeur l'histoire et le patrimoine culturel de la région.
- Bonifier la couverture médiatique et journalistique partout en Jamésie et la rendre accessible pour tous.
- Renforcer l'attractivité de la Baie-James pour favoriser l'établissement de nouveaux arrivants et la rétention de la population.
- Soutenir les entreprises dans l'accès à une main-d'œuvre qualifiée et en nombre suffisant pour combler les besoins du marché du travail tout en favorisant la reconnaissance des acquis et des compétences.
- Accroître le niveau de qualification et de diplomation tout en développant une culture de formation, d'apprentissage et de perfectionnement en continu.
- Favoriser l'inclusion sociale des groupes défavorisés sur les plans économique et social.

Établir, financer et mettre en œuvre des ententes sectorielles de développement local et régional avec les ministères et organismes gouvernementaux ainsi que des ententes de partenariats avec les OBNL

- Poursuivre le développement et la mise en œuvre d'ententes de développement local et régional avec des ministères ou organismes gouvernementaux (culture, économie sociale, égalité hommes-femmes, immigration, aînés, etc.).
- Soutenir des organismes à but non lucratif de la région par le biais d'ententes de partenariat (migration, loisirs et sports, aînés, etc.).